

**SOCIÉTÉ  
NATIONALE**

*des*  
**CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS**

**MB**

**RECTIFICATIF N° 1**  
**A L'AVIS GÉNÉRAL — SÉRIE MOUVEMENT N° 21**

« Acheminement des colis destinés aux prisonniers de guerre »

du 15 décembre 1941

Paris, le 5 février 1942.

Un renvoi (1) est à piquer à la fin du 2<sup>e</sup> alinéa de l'art. 1<sup>er</sup> de l'Avis Général Série Mouvement n° 21. Le texte de ce renvoi fait l'objet du béquet ci-dessous à coller au bas de la page 1.

Les agents porteront en marge la mention « *Modifié par le Rectificatif n° 1 du 5 février 1942* ».

*Le Directeur du Service Central du Mouvement,*  
**J. GOURSAT.**

BO E 21.426. — Paris, Imprimerie administrative Centrale, 8, rue de Valenciennes (1388)

Rectificatif N° 1  
à l'Avis Général  
Série Mouvement  
N° 21.

(1) Il n'est établi qu'un seul bordereau pour les colis de prisonniers remis par les bureaux de poste : ce bordereau comporte un accusé de réception à signer par les agents des gares.

Col.
Nm. 12

Dossier 168

436 LN 2118

414 LN